



PUBLIE LE 20 AVR. 2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



N°2026-051

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 15 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt six, le quinze avril à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 09 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE POUR SIÉGER À L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE

**Rapporteur :** M. Laurent JEANNE

**Présent(e)s :**

M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M. RIBEIRO, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

M. GOUPIL, M. GAUDIÈRE  
M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR)  
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)  
Mme DE JESUS MARGADO (donne procuration à M LEGER)  
M. SY (donne procuration à Mme KASSOU)

**Secrétaire de séance :** Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présent(e)s : 43  
Nombre de procurations : 4  
Nombre de votant(e)s : 36

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

## Le Conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-21 ;

**Vu** le code de l'urbanisme ;

**Vu** le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France ;

**Vu** le décret n°2009-1542 du 11 décembre 2009 modifiant le décret précité ;

**Vu** le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011 relatif aux établissements publics fonciers de l'Etat, aux établissements publics d'aménagement et à l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;

**Vu** la délibération du 23 mai 2006 émettant un avis favorable de principe sur le projet portant création de l'Établissement Public Foncier d'Ile de France ;

**Vu** la délibération du 24 octobre 2006 portant désignation d'un représentant de la Commune pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'EPFIF ;

**Vu** la délibération du 14 mai 2008 portant désignation d'un représentant de la commune pour siéger à l'assemblée spéciale dudit établissement ;

**Vu** la délibération du 28 avril 2014 portant désignation d'un représentant de la commune pour siéger à l'assemblée spéciale dudit établissement ;

**Considérant** que l'établissement public est administré par un conseil d'administration où siègent notamment des représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes de plus de 20 000 habitants élus par l'assemblée spéciale.

**Considérant** que les membres de l'assemblée spéciale sont désignés en leur sein par les conseils municipaux ou conseils communautaires intéressés et que leur mandat prend fin en même temps que le mandat électif dont ils sont investis.

**Considérant** qu'après le renouvellement intégral du conseil municipal, il convient donc de désigner un nouveau représentant de la commune de Champigny-sur-Marne pour siéger au sein de l'assemblée spéciale de l'établissement.

**Considérant** le résultat du scrutin public auquel il a été procédé.

**Après en avoir délibéré,**

**ARTICLE UNIQUE : DÉSIGNE** Monsieur Laurent JEANNE en qualité de représentant de la commune de Champigny-sur-Marne pour siéger à l'assemblée spéciale de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France.

**A l'unanimité,**

**11 NPPV**

Mme Rosalie DE JESUS MARGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA



**M. Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Île-de-France

La secrétaire de séance  
Mme Asma ASHRAF